



REVISTA DE ECONOMÍA PÚBLICA, SOCIAL Y COOPERATIVA

INSTRUCCIONES AUX AUTEURS

La revue *CIRIEC-España, revista de economía pública, social y cooperativa* est une revue trimestrielle d'économie plurielle, latino-américaine et interdisciplinaire, ayant pour champ d'étude les entreprises et les entités qui ont comme but de servir l'intérêt général ou social, en particulier l'économie sociale -composée par les coopératives, les sociétés de travail, les mutualités, les fondations et les associations- et l'économie publique.

Le Conseil de rédaction de la revue *CIRIEC-España, revista de economía pública, social y cooperativa* examinera tous les articles se rapportant à l'économie publique ou à l'économie sociale, spécialement ceux qui versent sur les coopératives, les mutualités, fondations et associations, qui lui seront remis en vue de leur publication. Les travaux remis devront être inédites et ne pas avoir été présentés à d'autres revues pour leur publication.

Les textes seront soumis à l'avis d'évaluateurs externes. Le niveau scientifique de ces articles, ainsi que leur contribution à l'échange d'information entre le monde de la recherche et celui des professionnels des entreprises publiques et de l'économie sociale constitueront des critères de sélection. Les articles pourront être admis, soumis à des corrections de différent degré ou refusés. Les auteurs des articles admis devront céder le copyright de la version espagnole de l'article et autoriser la revue à publier l'article dans sa page Web ainsi qu'à l'inclure dans des différentes bases de données scientifiques, selon il est établi par la Loi.

Les articles devront être remis dans un format électronique à ammb@uv.es:

Adresse postale: *CIRIEC-España, Revista de Economía Pública, Social y Cooperativa*.

Campus Els Tarongers. Facultad de Economía, despacho 2P21, 46022 Valencia, Espagne.

Normes d'édition:

1. Les articles seront rédigés en langue espagnole
2. La première page comprendra:
 - Le titre de l'article. Si le titre est long, il devra spécifier un titre principal de 40 caractères maximum et un titre secondaire.
 - Le/les nom/s, adresse/s, auteur/s et institution/s auxquelles ils appartiennent, ainsi que l'adresse à laquelle devra être envoyée la réponse du conseil de rédaction.
 - Un résumé de 100 à 150 mots en espagnol, français et anglais.
 - Entre quatre et huit mots clefs.

- Entre 3 et 6 descripteurs alphanumériques selon le système de classification d'Econlit (http://www.econlit.org/subject_descriptors.html)

3. Le texte de l'article dactylographié en interligne simple sera de 15 à 20 pages, notes et bibliographie comprises, et sera remis de préférence dans un format électronique.

4. Les citations devront apparaître dans les textes avec le premier nom de l'auteur/s et l'année de sa publication (en différenciant a, b, c... s'il y a différentes publications du même auteur) et, éventuellement, les pages ; par exemple, "en cooperativas (Ballester, 1991:60)...", "en cooperativas (Ballester, 1991:60-61)...", "en cooperativas (Ballester, 1991, Caballer, 1990)...". Toutes les citations devront être listées à la fin de l'article, dans un ordre alphabétique et chronologique, sous le titre Bibliographie.

Exemples:

Livre: MORALES, A. C., MONZÓN, J. L. y CHAVES, R. (Eds.) (2003): *Análisis económico de la empresa autogestionada*, CIRIEC-España editorial, Valencia.

Article de Revue: MONZÓN, J. L. (2006): "Economía Social y conceptos afines: fronteras borrosas y ambigüedades conceptuales del Tercer Sector", *CIRIEC-España, revista de economía pública, social y cooperativa*, n° 56, pp. 9-24.

Contribution: HERRANZ, J. M^a (2006): "La gestión de la comunicación como elemento generador de transparencia en las organizaciones no lucrativas". En: *XI Jornadas Nacionales de Investigadores en Economía Social y Cooperativa*, CIRIEC-España y CECOOP, Santiago de Compostela.

COMMENT CITER UN ARTICLE DE LA PRÉSENTE REVUE, UN EXEMPLE:

BAKAIKOA, B., BEGIRISTAIN, A., ERRASTI, A. y GOIKOETXEA, G. (2004): "Redes e innovación cooperativa", *CIRIEC-España, revista de economía pública, social y cooperativa*, n° 49, pp. 263-294.